

ALOMA NETTOYAGE

9 rue des Artilliers

38150 ASSIEU

Tél :

Tél portable : 06-82-63-91-15

Fax :

Site web :

Email : aloma.nettoyage-renovation@sfr.fr

ALLIZEO WEB

30 avenue Général Leclerc

Espace St Germain

Bâtiment Ellipse

38200 VIENNE

Facture

Numéro	Date	Code client	Date échéance	Mode de règlement	N° de Tva intracom
FA00000402	08/03/2016	CL00008	08/03/2016		

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	Facture Mars 2016				
	Nettoyage des bureaux	1,00	8,00	8,00	20,00
	Nettoyage des Parties communes	1,00	46,00	46,00	20,00
	<i>Tarifs mensuels sur la base de deux passages hebdomadaires pour les parties communes et un passage mensuel pour le nettoyage des bureaux</i>				
	<i>Les fournitures consommables (savon, papier hygiénique, essuie-mains...) sont comprises dans le montant total.</i>				
	<i>Payeré le 12/04/16 chq n° 151 de 67.80 → 64.80 + différence de 3€ sur la facture n° 325 du 12/01/16 de 64.80 € retré 61.80 €</i>				

ALOMA NETTOYAGE

9 rue des Artilliers

38150 ASSIEU

Tél :

Tél portable : 06-82-63-91-15

Fax :

Site web :

Email : aloma.nettoyage-renovation@sfr.fr

ALLIZEO WEB

30 avenue Général Leclerc

Espace St Germain

Bâtiment Ellipse

38200 VIENNE

Facture

Numéro	Date	Code client	Date échéance	Mode de règlement	N° de Tva intracom
FA00000402	08/03/2016	CL00008	08/03/2016		

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	Facture Mars 2016				
	Nettoyage des bureaux	1,00	8,00	8,00	20,00
	Nettoyage des Parties communes	1,00	46,00	46,00	20,00
	<i>Tarifs mensuels sur la base de deux passages hebdomadaires pour les parties communes et un passage mensuel pour le nettoyage des bureaux</i>				
	<i>Les fournitures consommables (savon, papier hygiénique, essuie-mains...) sont comprises dans le montant total.</i>				

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA

Récapitulatif des échéances :

Date d'échéance	Mode de paiement	Montant de l'échéance	Solde dû
08/03/2016	Virement	64,80 €	64,80 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Acceptant le règlement des sommes dues, par chèques libellés à mon nom, en ma qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	54,00	10,80

Total HT	54,00
Remise 0,00%	0,00
Total HT remisé	54,00
Port HT	0,00
Total HT Net	54,00
Total TVA	10,80
Total TTC	64,80
Acomptes	0,00
Net à payer	64,80 €